

## École FACE (secondaire)

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

### Général : but du projet éducatif

L'école Face définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

### Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 36, 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite. (LIP, article 209.2)
- les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et au projet éducatif de l'établissement.

### Général : mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Source: LIP article 207.1 sept 2022

### Vision et valeurs : vision

L'école FACE est un environnement qui valorise la sensibilité artistique, développe l'autonomie, l'ouverture et un fort sentiment d'appartenance.

### Vision et valeurs : valeurs

Bienveillance - Engagement - Entraide

#### Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

FACE est une école préscolaire, primaire et secondaire à vocation particulière et elle n'est pas une école de quartier. Nous accueillons les enfants du territoire du centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et de la commission scolaire English Montreal (CSEM).

Le nombre de places à l'école est limité et toutes les familles qui souhaitent y inscrire leur enfant ne peuvent malheureusement se voir garantir une place. Nous exerçons une pige au hasard dans le bassin de tous les candidats intéressés et répondant aux critères d'admission de l'école qui sont mis à jour annuellement sur le site internet.

L'apprentissage des arts est vu, par notre communauté scolaire autant que par diverses études internationales sur les ressorts de la motivation et de la réussite scolaire, comme un moteur de développement académique, cognitif, social et affectif qui mobilise l'élève tout au long son parcours.

Nos différents partenaires sont : la Fondation de l'école FACE, la caisse populaire, de la Table de quartier Peter-McGill, le comité Action jeunesse, l'association récréative Milton Parc, le CIUSSS du Centre-Ouest de l'île de Montréal.

#### Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

L'école FACE accueille des élèves du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et de la Commission scolaire English Montreal (CSEM).

L'offre d'enseignement artistique du préscolaire à la 5e secondaire qui est combinée à l'esprit « familial » propre à notre communauté, crée un fort sentiment d'appartenance à l'école FACE.

Au secteur du CSSDM de l'école FACE, il y a 498 élèves qui fréquentent le préscolaire et le primaire et 395 élèves qui fréquentent le secondaire. Au secteur de la CSEM de l'école FACE, il y a 157 élèves qui fréquentent le préscolaire et le primaire et 143 élèves qui fréquentent le secondaire.

Au total, il y a 170 membres du personnel qui veillent à l'éducation des élèves au fonctionnement de l'école. Il y a 54 enseignants au secteur du CSSDM et 24 enseignants au secteur de la CSEM.

Une force de l'école FACE est que les élèves du CSSDM et de la CSEM suivent leurs cours de musique instrumentale et vocale tous ensemble. Cette cohabitation et le lien entre les deux communautés linguistiques sont la facette qui nous distingue depuis les débuts de l'école. Bref, les élèves du CSSDM et de la CSEM partagent les mêmes cours de musique instrumentale, de musique vocale et la plupart des activités parascolaires et sportives.

L'adhésion et l'engagement de l'ensemble de sa communauté-école aux valeurs artistiques contribuent indubitablement au sentiment d'appartenance qu'éprouvent les élèves. Les élèves sont tenus de suivre tous les cours d'art à chaque niveau scolaire, ce qui représente un tiers de temps dans leur horaire.

À l'école FACE, nous croyons en l'importance de l'enseignement de comportements prosociaux et l'établissement d'un environnement harmonieux, car cela permet de meilleures conditions d'apprentissage et de socialisation.

L'apprentissage de plusieurs arts en parallèle amène l'élève à développer des méthodes de travail efficaces, à organiser son temps de façon efficiente et à gérer le stress de performance lorsqu'il est sous les feux des projecteurs sur scène.

#### Forces et zones de vulnérabilité : forces

- Le taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification (taux de décrochage) selon l'échelon scolaire, l'âge de l'élève, son sexe, son statut linguistique, son milieu socioéconomique et ses caractéristiques particulières (élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élève immigrant de première génération, etc.) est établi à 1,65%.
- Le nombre de situations d'intimidation ou de violence par année est à moins de 2%.
- La proportion d'élèves engagés dans les activités parascolaires (activités étudiantes, sports interscolaires, activités communautaires, etc.) est élevée.
- La mobilisation du personnel.
- L'offre pédagogique de l'établissement d'enseignement (options, profils, programmes, etc.)
- L'offre d'activités parascolaires.
- Les caractéristiques des relations entre l'école et la famille.
- Les caractéristiques des relations entre le personnel et les élèves.
- Le type ou le degré de soutien et d'accompagnement des parents dans l'éducation de leur enfant.

#### Forces et zones de vulnérabilité : zones de vulnérabilité

- Le nombre d'élèves ayant un plan d'intervention 86/498 (17%) des élèves au primaire et 69/392 (18%) des élèves au secondaire.
- Le pourcentage d'absentéisme chez les élèves.
- Le niveau d'intégration des technologies de l'information et de la communication.
- Les ressources financières limitées.
- Le nombre de bâtiments et leur état.

## Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : La diplomation et la qualification des élèves au secondaire

Orientation : S'assurer que tous les parcours mènent à une première diplomation ou qualification

Objectif : Atteindre un taux de sorties d'élèves détenant un diplôme d'études secondaire de 95 % d'ici le 30 juin 2027.

Enjeu : La réussite des élèves en français.

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en littératie.

Objectif : Accroître le pourcentage d'élèves du primaire et du secondaire ayant un résultat égal ou supérieur à 70% pour la compétence lire de 3 % d'ici le 30 juin 2027.

Enjeu : La réussite des élèves en mathématique

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en numératie

Objectif : Augmenter le pourcentage d'élèves des élèves du primaire et du secondaire ayant un résultat égal ou supérieur à 70% pour la compétence à résoudre une situation-problème en mathématique de 5 % d'ici le 30 juin 2027.